

Formation au « Zéro Artificialisation Nette »

Notice de présentation

Public cible :

- Elus et agents des collectivités : communes, EPCI, syndicats de SCoT, départements, régions ;
- AMO chargées de l'élaboration des documents d'urbanisme ;
- Autres acteurs de l'aménagement du territoire : EPF, CAUE, SEM, services de l'Etat (DDT, DREAL), etc.

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le sens de la loi ;
- S'approprier les contours du cadre réglementaire du ZAN (temporalité d'application, décrets, acteurs clés)
- Maîtriser les pistes d'actions et solutions opérationnelles pour concilier ZAN et développement territorial ;
- Appréhender les opportunités du ZAN dans un contexte de perception de l'objectif comme une contrainte.

Points forts :

- Bénéficier de l'expertise des équipes de CDC Biodiversité dans le développement et l'animation de formations ;
- Bénéficier de nombreux retours d'expériences concrets ;
- Participer à une formation interactive favorisant les échanges ;
- Acquérir une connaissance opérationnelle grâce à des cas d'études ;
- Bénéficier d'une formation au plus près de vos enjeux.

Modalités :

- ½ journée = 500€ HT/personne ;
- 1 journée = 1000€ HT/personne ;
- 15 participants max ;
- Présentiel ou distanciel.

1. Présentation de CDC Biodiversité et de la Mission Economie de la Biodiversité

Filiale privée de la Caisse des Dépôts, **CDC Biodiversité** est une société d'expertise qui a pour mission d'agir en faveur de la biodiversité et des paysages, en conciliant au mieux cette action avec le développement économique. En tant qu'opérateur de long terme et tiers de confiance, elle conduit des actions de restauration, reconquête, préservation, gestion et valorisation de la biodiversité, remarquable comme ordinaire, dans un cadre réglementaire ou volontaire.

La **Mission Économie de la Biodiversité** (MEB) est une initiative de la Caisse des Dépôts et Consignations mise en œuvre par CDC Biodiversité, qui s'intègre dans l'engagement global du groupe Caisse des Dépôts en faveur de la biodiversité et explore de manière théorique et opérationnelle les grands enjeux liant économie et biodiversité.

Grâce à un financement historique de recherche, la Caisse des Dépôts via la Banque des Territoires soutient la Mission économie de la biodiversité (MEB) depuis 2006.

Son objectif est d'identifier, étudier et expérimenter des solutions innovantes de nature technique ou financière, liant biodiversité et économie. Pour être le plus efficace possible dans son action, la MEB privilégie les thèmes de recherche qui s'inscrivent dans une démarche opérationnelle et en lien avec les besoins identifiés auprès des acteurs de terrain.

Le mandat de la MEB est « d'identifier, étudier et le cas échéant expérimenter des solutions innovantes de nature technique ou financière, contribuant à la réussite des politiques publiques, nationales et internationales, y compris dans le domaine de la législation et de la réglementation, ou de la définition de modèles économiques pour les acteurs publics et privés, relevant de la préservation ou de la restauration de la biodiversité ».

Elle diffuse et partage ses travaux au moyen de supports de communication et de manifestations variés. Les travaux de la MEB, destinés à être lus largement, sont jusqu'en 2022 publiés et diffusés au sein de deux collections, technique et de vulgarisation, les revues Biodiv'2050 et les Cahiers de BIODIV'2050. Depuis 2022, les deux collections sont unifiées pour devenir les Dossiers de la MEB.

2. Contexte

Pour mieux prendre en compte les pressions exercées sur les sols, l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) a été inscrit dans la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. CDC Biodiversité s'est engagée sur cette thématique avant même l'adoption de cette loi, en réalisant une **mission d'accompagnement pour le compte de l'ADEME** en 2020-2021 (état de l'art des outils permettant d'atteindre le ZAN et appui à l'élaboration de la stratégie ZAN de l'ADEME). En parallèle, **la Mission Economie de la Biodiversité a publié sur le ZAN** en avril 2021 : [Objectif de Zéro Artificialisation Nette. Mise en œuvre à l'échelle des territoires](#). En 2022, CDC Biodiversité s'est également vu confier le pilotage et la coordination de l'expérimentation « **Objectif ZAN** » de l'ADEME. Dans le cadre de cette mission et de ses autres activités autour du ZAN¹, CDC Biodiversité a pu monter en compétences sur le sujet et mieux cerner les besoins des acteurs de l'aménagement dans ce domaine. Une seconde publication est parue en décembre 2022 sur le sujet de la renaturation : [Renaturer les sols. Des solutions pour des territoires durables](#). Par ailleurs, CDC Biodiversité dispense des formations certifiantes sur l'outil GBS² depuis 2020 et accompagne tous types de structures sur les enjeux de biodiversité.

3. Plan prévisionnel de la formation

Introduction

- Présentation de CDC Biodiversité et des intervenants
- Tour de table des participants
- « Icebreaker » : le changement d'usage des sols comme 1^{ère} pression sur la biodiversité

1.1. Enjeux de la préservation des sols et de l'artificialisation en France et en Europe

- Processus de formation des sols
- Fonctions et services écosystémiques liés aux sols
- Impacts concrets de l'artificialisation sur les sols
- Tendances nationales en matière d'artificialisation et comparaison européenne

1.2. Cadre réglementaire

- Historique de la préservation des sols en France

¹ Plusieurs accompagnements de promoteurs immobiliers, aménageurs et acteurs de la grande distribution autour du ZAN et intervention dans des Groupes de travail ou événements dédiés au ZAN.

² Global Biodiversity Score

- Présentation des grands objectifs de la loi : 2031 et 2050
- Déclinaison des objectifs dans les documents d'urbanisme
- Décryptage des décrets d'application (selon les besoins)

1.3. Diagnostic territorial

- Diagnostiquer son territoire de manière transversale au moyen de la concertation et de la coopération interterritoriale
- Calculer et analyser la consommation foncière (fichiers fonciers, OCS GE)
- Présentation des grands leviers de mise en œuvre du ZAN (division parcellaire, recyclage des friches, surélévation du bâti, résorption de la vacance, mutualisation des usages, etc) et d'outils pour diagnostiquer leur potentiel

1.4. Leviers de mise en œuvre

(Pour chaque levier de mise en œuvre du ZAN)

- Points de vigilance
- Outils d'urbanisme associés
- Outils de mise en œuvre technique / leviers financiers
- Retours d'expériences

Conclusion

- Postes-clés pour la mise en œuvre du ZAN
- Promouvoir un ZAN « durable »
- Références bibliographiques

Un support de présentation Powerpoint ainsi qu'un questionnaire de satisfaction sont transmis aux participants à la suite de la formation.

4. Informations pratiques

Dans un souci d'anticipation, le client doit prévenir le formateur suffisamment en amont de son intérêt pour la formation.

Pour les participants souhaitant assister à la formation en présentiel, celle-ci aura lieu dans les locaux de CDC Biodiversité au 141 avenue de Clichy (Paris 17^e).

Le formateur principal sera Jean Castaing, chargé d'étude Zéro Artificialisation Nette chez CDC Biodiversité (Mission Economie de la Biodiversité). Jean est chargé du pilotage et de la coordination de l'expérimentation « Objectif ZAN » de l'ADEME. Dans ce cadre, il anime le réseau d'acteurs, construit une boîte à outils ZAN à destination des collectivités et accompagne dix des vingt-deux territoires lauréats dans la mise en œuvre de leur projet ZAN. En parallèle, Jean participe à la rédaction des publications de la Mission Economie de la Biodiversité et intervient régulièrement auprès des acteurs publics et privés sur des sujets en lien avec le Zéro Artificialisation Nette.